



**BARÈME D'HONORAIRES**

BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTION (au 1<sup>er</sup> janvier 2019) :

Prix de vente (net vendeur)	Honoraires TTC	Honoraires H.T.	Honoraires TTC	Honoraires H.T.
			<b>Mandant Confiance *</b>	<b>Mandat Confiance*</b>
De 0 € à 50 000 €	4 700 €	3 916, 66 €	<b>4 300 €</b>	3 583, 33 €
De 50 001 € à 80 000 €	6 500 €	5 416, 66 €	<b>6 000 €</b>	5 000, 00 €
De 80 001 € à 100 000 €	7 200 €	6 000,00 €	<b>6 700 €</b>	5 583, 33 €
De 100 001 € à 120 000 €	7 900 €	6 583, 33 €	<b>7 300 €</b>	6 083, 33 €
De 120 001 € à 140 000 €	8 500 €	7 083, 33 €	<b>7 900 €</b>	6 583, 33 €
De 140 001 € à 200 000 €	9 000 €	7 500, 00 €	<b>8 300 €</b>	6 916, 66
200 001 € à 300 000 €	12 500 €	10 416, 66 €	<b>11 700 €</b>	9 750, 00 €
Au delà de 300 001 €	5,5 %	-	<b>Remise de 7% sur barème</b>	-



Taux de T.V.A en vigueur au 01 01 2019 : 20%

\*voir conditions en agence.

- Pour toutes transactions commerciales et/ou professionnelles : 30 % TTC du montant de la transaction.
- Estimation dans le cadre d'une succession, d'une indivision, d'un divorce, de l'ISFI ou sans objectif de vente : Forfait de 180, 00 € TTC soit 150, 00 € HT.

Achat - Vente - Location

SARL au capital de 7700 € - 435 212 196 R.C.S. DOUAI - Carte Professionnelle : Transaction CPI n°5903 2018 000 024 147 délivrée par la CCI Grand Hainaut - Garantie : ALLIANZ, 01 Cours Michelet CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX - Transactions avec réception de fonds - Banque : Caisse d'Epargne - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**

**CENTURY 21.**



## BARÈME D'HONORAIRES

BARÈME D'HONORAIRES DE LOCATION (au 1<sup>er</sup> janvier 2019) : Habitation Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone tendue

### **Honoraires TTC à la charge du locataire :**

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	1 mois de loyer plafonné à 8€/m <sup>2</sup> de surface habitable
Honoraires de réalisation de l'état des lieux.	3 € plafonné à 25 % du loyer mensuel

### **Honoraires TTC à la charge du propriétaire-bailleur :**

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	1 mois de loyer plafonné à 8€/m <sup>2</sup> de surface habitable
Honoraires de réalisation de l'état des lieux.	3 € plafonné à 25 % du loyer mensuel

- (1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 06 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égale aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.
- (2) Les honoraires ci-dessus peuvent être révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**

**CENTURY 21.**